



Bulletin de générosité

SPECIAL IFI

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____

E-mail : _____

Je soutiens les actions de la fondation Les Invités au Festin

Je fais un don de :

200 € 500 € 1 000 € 5 000 €

Autre montant : _____

Je règle par :

Chèque à l'ordre de : Fondation Les Invités au Festin (*adresse au dos*)

Versement sécurisé sur Internet :
www.fondationcaritasfrance.org/fondations/fondation-les-invites-au-festin/

Virement : Nous contacter par email à contact@lesinvitesaufestin.fr

__/__/__

Signature

75 % du montant de votre don déductible de votre IFI (au dos)

Votre reçu fiscal vous sera envoyé dès réception de votre don. Il n'est pas nécessaire de le joindre à votre déclaration de patrimoine. C'est vous qui choisissez d'imputer tout ou partie de ce don à votre IFI ou à votre impôt sur le revenu.

MERCI POUR VOTRE DON !

Votre générosité soutient des projets luttant contre l'isolement et l'exclusion des personnes en souffrance psychique

Votre don est déductible de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 euros.

Vous pouvez faire un don réduisant votre IFI à 0€ : il vous suffit de diviser le montant de votre IFI par 0.75.
(Exemple : IFI à payer 5000 € : votre don doit être de $5000 \text{ €} / 0.75 = 6\,667 \text{ €}$ - votre don revient réellement à 1 667 €)

Votre déclaration IFI 2022

Attention, pour pouvoir être pris en compte, votre don doit être fait avant la date limite de DECLARATION à 23h59 le :

- 19 mai 2022 pour la déclaration en version papier,
- 24 mai 2022- zone 1 (départements 1 à 19, non-résidents et Monaco) pour la déclaration par internet,
- 31 mai 202 – zone 2 (départements 2A à 54) pour la déclaration par internet,
- 8 juin 2022 – zone 3 (départements 55 à 95 et 971 à 976) pour la déclaration par internet.

Vous n'êtes pas assujetti à l'IFI ?

Votre don est également déductible :

- de l'Impôt sur le Revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable (possibilité de report sur 5 ans sous certaines conditions),
- de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires (possibilité de report sur 5 ans sous certaines conditions).

Les informations recueillies sont traitées dans le respect de la loi Informatiques et Libertés du 06/01/1978 et du règlement UE 2016/679 sur la protection des données personnelles. Les informations recueillies dans ce bulletin sont utilisées uniquement dans le cadre du traitement des dons, pour répondre à vos demandes, pour vous informer sur l'usage de vos dons et faire appel à votre générosité. Nous conservons vos données pour la durée nécessaire aux finalités énoncées ci-dessus. Pour exercer votre droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, veuillez-vous adresser à l'association Les Invités au Festin qui gère le traitement des données pour le compte de la Fondation Les Invités au Festin : la Maison des Sources au 10 rue de la Cassotte 25000 Besançon – donnees.personnelles@lesinvitesaufestin.fr

Fondation Les Invités au Festin

Fondation sous égide de la Fondation Caritas France

Adresse administrative :

106 rue du Bac

75341 Paris Cedex 07

Tél. : 01 45 49 75 82

www.fondationcaritasfrance

Pour toutes vos questions, contactez :

Jean Besançon

06 81 35 39 80

gouvernance@iaf-reseau.com

FONDATION
LES INVITÉS AU FESTIN



Sous égide de la
Fondation Caritas France